



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

MARDI 20 FEVRIER 2024 à 18H30

à la **SALLE « L'OUSTAU »**, **Espace Jean Duffard**, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du conseil.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A Valréas, le 14 février 2024

Le Maire,
Patrick ADRIEN

ORDRE DU JOUR :

1. **DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET PRIMITIF 2024**
(rapporteur : Christian BARTHELEMY)
2. **AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONSENTIE À L'ASSOCIATION « LA MAISON DES ENFANTS » POUR L'ANNÉE 2024** (rapporteur : Christiane MERY)
3. **CESSION IMMOBILIÈRE AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDE : PARCELLES COMMUNALES SISES ANCIENNE ROUTE DE GRILLON – « LES COQUETTES »** (rapporteur : Rosy FERRIGNO)

4. **PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET ACCROISSEMENT SAISONNIER (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
5. **APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n° 2020-06/11 du 11/06/2020) (rapporteur : Patrick ADRIEN)**

QUESTIONS DIVERSES.